

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 8 novembre 2019

Date de convocation : 29 octobre 2019

**Présents** : M. Nivard maire, Mme Billon, M. Beguin adjoints  
Mme Fiette, M. Duméry, M. Nisseron, Mme Taillemite, Mme Bouillot, M. Le Ponner

**Absents excusés** :

M. Ait-Slimane a donné pouvoir à M. Nivard

**Absents** : Mme Gaultier, M. Liance

Secrétaires de séance : M. Nisseron et Mme Billon

Ouverture de la séance à 18 h 30

**Ordre du jour** :

**Contrat du nouvel employé communal**

Le nouvel employé communal, recruté pour un CDD de deux mois à l'essai, donne entière satisfaction. Un nouveau CDD pour une durée de six mois lui sera proposé sur la base de vingt et une heures par semaine.

**Tarifs communaux**

Ils sont inchangés. Pour rappel :

- Cantine 3 euros et garderie 2 euros

-Cimetière : 150 euros pour une concession de 30 ans, 200 euros pour une concession de 50 ans. 500 euros pour une case du columbarium en perpétuelle.

-Droits de chasse 15 euros Syndicat de chasse des Berthes et 50 euros Société des chasseurs réunis.

-Location du foyer rural :

	habitants de la commune	habitants hors communes
Vendredi	150 €	200 €
1 jour	200 €	300 €
+ option vendredi	100 €	200 €
2 jours	350 €	500 €
+ option vendredi	100 €	200 €

**Projet d'urbanisation du Perriau**

La SEM Territoria a rendu l'étude du projet qui lui avait demandée,

-Première proposition : une première tranche qui ne concernerait que des terrains appartenant à la commune, soit une superficie de 21 737 m<sup>2</sup>. Les estimations prévisionnelles des dépenses d'investissement et des recettes s'équilibreraient à 425000€.

-Seconde proposition qui concernerait l'ensemble des tranches, incluant l'achat des parcelles concernées aux propriétaires, soit une superficie de 140 474 m<sup>2</sup>. Les estimations prévisionnelles s'équilibreraient à 3 009 388 euros.

Ces propositions alimenteront la réflexion des conseillers municipaux à moyen et à long terme. (Et même pendant des décennies)

Le conseil adopte à l'unanimité une convention autorisant le paiement de 2 250 euros à la SEM Territoria.

### **Diagnostic PLUiH**

La loi incite à ce que l'habitat se densifie, de façon à consommer le moins possible de surfaces constructibles disponibles. Le Scott régional régent le potentiel des surfaces constructibles des communes. Celles-ci doivent commencer par consommer leurs « dents creuses » avant d'obtenir de nouvelles surfaces disponibles.

Sur 61 « dents creuses » recensées, 17 ont été écartées.

Il est aussi envisagé d'élargir la zone constructible autour d'AB Médica.

### **Echange de terrains**

Lors de l'aménagement de la RD 2076, 80 m<sup>2</sup> de terrains appartenant à un particulier, avaient été utilisés pour des plantations au bord de la route. Il est proposé de les lui échanger contre un terrain communal situé du côté des « Quatre Vents ». Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Jouets de Noël**

Les achats de cadeaux pour les enfants seront faits au même prix que l'année dernière.

### **Fond de Solidarité Logement (FSL)**

Le Fond de Solidarité Logement aide les familles en défaut de paiement à régler leur facture d'électricité. La cotisation de 900 euros de la commune de Méry sur Cher est reconduite à l'unanimité.

### **Nouvelles de la CDC**

La fusion de la CDC avec la commune de Massay et les Villages de la Forêts sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Le nombre de conseillers communautaires passera de 41 à 48, ce qui induit une modification du nombre de représentant des communes, au détriment des petites communes, Méry sur Cher n'aura plus qu'un seul représentant titulaire et 1 suppléant.

### **Motion contre la fermeture des trésoreries**

L'Association des maires du Cher, lors de son assemblée générale du 15 septembre 2019 a rédigé une motion contre la fermeture des trésoreries de Vierzon, Sancerre et Saint-Amand-Montrond. Le conseil municipal adhère à cette motion à l'unanimité.

## **Bulletin municipal**

Le point est fait sur l'avancée des différents articles.

### **Questions diverses**

Trois agriculteurs sont d'accord pour entretenir les terrains sur lesquels sera implantée la ferme voltaïque. En contrepartie, ils seraient exemptés des loyers. Le conseil donne son accord.

Cette année un très grand nombre d'enfants fréquentent la garderie. En cas d'une trop grande affluence, il sera fait appel à une personne vacataire. Pour que cette situation soit gérée au mieux il est expressément demandé aux parents d'inscrire leurs enfants à la garderie à l'avance.

Lors du dernier conseil d'école, une mère d'élève a demandé s'il serait possible que soit mise en place une étude surveillée, en parallèle avec la garderie. Après avoir étudié la faisabilité de ce projet, le conseil a décidé de ne pas y donner suite.

Un administré qui se qualifie lui-même de « Mariacien randonneur » ne pouvant assister à cette réunion du 8 novembre a écrit aux membres du conseil pour attirer leur attention sur l'entretien des chemins, en particulier l'utilisation de l'épareuse, et faire quelques suggestions. Il recommande la vigilance pour sauvegarder le patrimoine que constituent nos chemins. Il a été pris bonne note de ses observations. Une réponse lui sera apportée.

M. Maire remercie la commune pour le remplacement de la vitrine réfrigérée de la boulangerie

La convention relative à la participation citoyenne entre la Gendarmerie Nationale et la commune sera signée le 29 novembre à 14 heures en présence de Madame la Sous-Préfète.

Dates à retenir : arbre de Noël de l'école le 13 décembre ; inauguration de l'éclairage de la place de l'église le 24 décembre ; vœux du maire le 3 janvier 2020...

Prochain conseil le 10 janvier 2020 à 18 heures 30

Fin de la réunion à 21 heures.